



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0318

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association de la Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Brugnera

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Ljung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

**Conseil du 11 mai 2015****Délibération n° 2015-0318**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association de la Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Maison d'Izieu est, avec le vélodrome d'Hiver et l'ancien camp d'internement de Gurs, l'un des 3 lieux de mémoire reconnus par décret du président de la République du 3 février 1993.

En mai 1943, Sabine et Miron Zlatin, en lien avec l'Oeuvre de secours aux enfants (OSE), installent une quinzaine d'enfants à Izieu, alors en zone d'occupation italienne, ce qui les met temporairement à l'abri des poursuites antisémites.

L'association du "Musée mémorial des enfants d'Izieu" a été créée le 4 mars 1988. Son premier conseil d'administration rassemble notamment, autour de Sabine Zlatin, fondatrice de la colonie en 1943 et de Pierre-Marcel Wiltzer, ancien sous-préfet de Belley, des élus locaux, des représentants de l'État, de l'Office national des Anciens combattants et victimes de guerre ainsi que le Conseil représentatif des institutions juives de France.

L'association a pour objectif d'ouvrir sur le site d'Izieu un mémorial à vocation pédagogique. Lieu d'éveil et de vigilance, retraçant l'histoire des enfants juifs d'Izieu, raflés, déportés et assassinés en 1944, le Mémorial consacre ses activités à l'information et l'éducation des publics sur les crimes contre l'humanité et entend lutter contre toute forme d'intolérance et de racisme.

Depuis 2000, l'association est dénommée "Association de la Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés".

Celle-ci a conduit un projet d'extension du Mémorial, dont l'ouverture est prévue en 2015. L'association sollicite la Métropole de Lyon pour la soutenir dans le programme de manifestations et de communication prévu à cette occasion.

**a) Objectifs**

Compte-tenu de la contribution de ce site au devoir de mémoire et de sa valeur historique et mémorielle, la Métropole de Lyon souhaite s'associer aux manifestations relatives à la réouverture du Mémorial.

**b) Le projet d'extension du Mémorial**

Lieu d'histoire et de mémoire, la Maison d'Izieu gère et aménage le site du mémorial et développe ses activités selon plusieurs orientations :

- perpétuer le souvenir des 44 enfants juifs, du directeur et des éducateurs, déportés le 6 avril 1944 puis assassinés,

- informer et éduquer par l'étude, la réflexion et la pédagogie, tous les publics, plus particulièrement les jeunes, sur le crime contre l'humanité et les circonstances qui l'engendrent,

- ouvrir une réflexion sur la mémoire et ses enjeux et faire le lien entre l'histoire, la mémoire et la transmission,

- entretenir des liens de coopération et d'échange avec des établissements similaires, en France et à l'étranger.

Depuis 1994, la Maison d'Izieu a vu sa fréquentation passer de 17 000 visiteurs à plus de 26 000 dont 14 000 pour scolaires. En raison de l'exiguïté des locaux, le Mémorial est contraint de refuser du public.

Conçu dès 2003, un projet d'extension a été approuvé par les tutelles en 2008, puis confié à M. Dominique Lyon de l'agence DU Besset-Lyon.

L'ensemble actuel de bâtiments d'environ 1 000 m<sup>2</sup> utiles répartis sur 1,20 ha est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques au titre de lieu de mémoire.

D'une surface utile de 930 m<sup>2</sup>, le nouveau bâtiment, dont l'ouverture est prévue en 2015 sous la forme d'une construction discrète semi enterrée à flanc de colline reliée à un espace qui vient agrandir la grange, comprend une extension de l'exposition permanente, des salles d'activités pédagogiques, un espace de documentation et des réserves ainsi que des bureaux.

Son financement a été assuré par l'État (DRAC Rhône-Alpes), le Conseil général de l'Ain, le Conseil général du Rhône et la Ville de Lyon.

### c) Plan prévisionnel de financement du programme d'inauguration

Le budget de la communication et des manifestations liées à la réouverture du Mémorial s'élève à 103 400 € et porte sur :

- les activités culturelles : concerts, spectacles divers et cycles de conférences,
- les campagnes d'affichage payantes,
- les éditions d'un catalogue de l'exposition et de documents pédagogiques.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges d'exploitation diverses (activités culturelles)	35 000	ventes de produits/marchandises	10 000
honoraires	3 500	subventions : - Métropole de Lyon - Région Rhône-Alpes - État	50 000 8 400 20 000
information-communication	55 000	autres produits	15 000
transports/déplacements	200		
rémunération	6 000		
charges sociales	2 700		
autres charges	1 000		
<b>Total</b>	<b>103 400</b>		<b>103 400</b>

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Maison d'Izieu mémorial des enfants juifs exterminés pour la communication et les manifestations liées à la réouverture du Mémorial.

Une convention annuelle permet de fixer les objectifs de cette subvention et d'en définir les modalités administratives et financières ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Maison d'Izieu mémorial des enfants juifs exterminés pour la communication et les manifestations liées à la réouverture du Mémorial.

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Maison d'Izieu mémorial des enfants juifs exterminés, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 – compte 6574 – fonction 311 – opération 0P02O0939

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.**